

# Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 94 - JUILLET 1988

## LES COMPTES DE L'EMPLOI : LE COÛT DES POLITIQUES D'EMPLOI EN 1987

*Le Service des Études et de la Statistique établit chaque année un recensement et une analyse des efforts consentis par la collectivité nationale dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage. Ces Comptes de l'emploi et de la formation professionnelle, publiés dans les Documents Travail-Emploi, présentent des données financières (crédits consommés) et physiques (nombre de bénéficiaires, d'allocataires, de journées indemnisées, de stagiaires formés ou d'entreprises concernées) accompagnées d'éléments descriptifs des politiques mises en œuvre et des évolutions constatées. Les données provisoires pour 1987 sont présentées ci-après.*

### Ce que recouvre la dépense pour l'emploi.

Les comptes de l'emploi incluent les actions de politique de l'emploi menées par le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par les autres administrations : agriculture, aménagement du territoire, commerce et artisanat, économie et finances, industrie, etc. Parmi les actions menées par les administrations autres que le ministère chargé de l'emploi, seules celles reposant sur un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi, ou encore de sortie du marché de l'emploi, sont considérées comme éléments de la politique de l'emploi. Les comptes comprennent également la participation des entreprises et des salariés au financement de ces mesures par le biais de cotisations ou d'actions déterminées par la législation (cotisations ASSEDIC et 1,2 % formation continue, pour l'essentiel).

La dépense pour l'emploi recouvre des subventions et des allocations; elle n'inclut pas le coût des mesures réglementaires (comme celles relatives à la durée du travail, au salaire minimum ou au contrat de travail) dont les incidences financières ne sont pas directement mesurables.

La dépense pour l'emploi est ventilée en sept rubriques : indemnisation du chômage total, incitation au retrait d'activité (préretraites notamment), maintien de l'emploi (chômage partiel en particulier), promotion de l'emploi et création d'emplois, incitation à l'activité, formation professionnelle, fonctionnement du marché du travail (ANPE).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

## La dépense pour l'emploi comparée à quelques grandeurs significatives

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Dépense pour l'emploi - DPE - (en milliards de francs courants) . . . . .	10,2	13,4	20,1	25,4	33,0	44,8	54,4	64,8	89,4	117,2	140,5	152,9	169,4	182,1	191,7
Variation annuelle en volume (en %) . . . . .	—	+16,0	+34,0	+15,3	+18,5	+24,8	+9,6	+4,9	+21,7	+17,2	+9,3	+1,3	+4,7	+4,7	+2,1
D.P.E./P.I.B. (en %) . . . . .	0,9	1,1	1,4	1,5	1,8	2,1	2,2	2,3	2,9	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6
D.E.F.M., moyenne annuelle (en milliers) . . . . .	394	498	840	933	1 072	1 166	1 350	1 451	1 773	2 010	2 068	2 340	2 458	2 517	2 622

Source : Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi et Comptes de la Nation.

La dépense pour l'emploi (DPE) s'élève en **1987 à 191,7 milliards de francs**, en augmentation de **5,3%** en Francs courants et de **2,1%** en Francs constants par rapport à l'année précédente. Ce dernier taux est inférieur à celui des deux années précédentes (+ 4,7%) et conforte la tendance au ralentissement observée depuis 1984.

Sur les trois dernières années, la DPE représente une masse équivalant à 3,6% du PIB : son taux de croissance, qui était auparavant très supérieur à celui du PIB, est à peine plus élevé que lui sur les quatre dernières années.

Son financement est assuré par les pouvoirs publics (budget de l'État principalement, ainsi que des régions pour la formation professionnelle) à hauteur de 45% environ, les employeurs et les salariés apportant 55% à travers leurs cotisations aux ASSEDIC, leurs dépenses de formation professionnelle continue (y compris pour les formations en alternance) et les régimes professionnels obligatoires.

### Évolution de la structure de la dépense pour l'emploi

*En pourcentage*

	1973	1980	1984	1985	1986 (r)	1987 (p)
Indemnisation du chômage . . . . .	34,1 {	18,6 {	40,4 {	31,9 {	33,3 {	34,8 {
15,5						
Incitation au retrait d'activité . . . . .						
Maintien de l'emploi . . . . .	1,4	3,9	3,5	2,3	2,1	1,4
Promotion de l'emploi et création d'emplois . . . . .	4,9	4,1	3,5	4,7	6,5	7,4
Incitation à l'activité . . . . .	0,8	2,1	1,9	2,0	2,0	1,9
Formation professionnelle . . . . .	56,2	30,6	22,2	21,9	23,3	24,6
Fonctionnement du marché du travail . . . . .	2,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

(r) — Chiffres rectifiés; (p) — Chiffres provisoires.

La **structure** de la DPE demeure caractérisée par le poids des dépenses généralement qualifiées de « passives » (indemnisation du chômage et incitation au retrait d'activité) : 63,2% de la dépense totale en 1987, après 64,6% en 1986 et 68,1% en 1983, point le plus élevé sur la longue période. Cette légère baisse ne s'explique pas par celle des dépenses d'incitation au retrait d'activité (préretraites), qui est contrebalancée et au-delà par l'augmentation des dépenses d'indemnisation du chômage, mais par le développement des mesures de formation et d'insertion professionnelles (plan jeunes, TUC, stages chômeurs de longue durée), qui fait progresser à 36,8% la part des dépenses de politique « active » de l'emploi.

## Le coût de la politique de l'emploi

Unité : Million de Francs

	1973	1980	1984	1985	1986 (r)	1987 (p)
Indemnisation du chômage . . . . .	1 890,3	26 153,0	48 833,7	56 372,6	63 326,7	71 330,7
Incitation au retrait d'activité . . . . .	1 576,9	11 178,5	54 128,7	58 031,1	54 381,3	49 821,5
Maintien de l'emploi . . . . .	138,9	2 511,3	5 294,8	3 927,5	3 783,0	2 761,6
Promotion de l'emploi et création d'emplois . . . . .	500,9	2 669,7	5 372,6	8 021,7	11 890,1	14 266,9
Incitation à l'activité . . . . .	78,6	1 387,1	2 947,2	3 419,8	3 565,6	3 672,7
Formation professionnelle . . . . .	5 718,5	19 812,9	34 001,0	37 030,1	p 42 433,3	e 47 130,0
Fonctionnement du marché du travail . . . . .	264,7	1 061,9	2 306,3	2 589,3	2 708,5	2 762,6
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>10 168,8</b>	<b>64 774,4</b>	<b>152 884,3</b>	<b>169 392,1</b>	<b>182 088,5</b>	<b>191 746,0</b>
<b>Variation annuelle en % . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>+19,0</b>	<b>+8,8</b>	<b>+10,8</b>	<b>+7,5</b>	<b>+5,3</b>

Source : Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

(r) — Chiffres rectifiés; (p) : chiffres provisoires.  
e : estimation.

Les dépenses d'**indemnisation du chômage** s'élèvent en 1987 à 71,3 MF après 63,3 MF en 1986, soit une augmentation en termes réels de 9,2%. Comme en 1986, cette croissance est supérieure à celle du nombre des demandeurs d'emploi (DEFM de catégories 1+2+3 et dispensés de recherche d'emploi), soit +5,3%. Cet écart s'explique par l'accroissement du nombre de bénéficiaires, notamment des allocations de base et des allocations spécifiques de solidarité, et par celui du montant moyen de l'allocation versée. Ce dernier accroissement concerne en particulier, comme en 1986, les allocataires en fin de droits, mais aussi les bénéficiaires de l'allocation de base, du fait en particulier de l'augmentation de la part des allocataires âgés de 55 ans et plus. Le régime d'assurance-chômage finance une part décroissante des dépenses d'allocations (91% en 1984, 86% en 1985, 85% en 1986 et en 1987), en raison du développement des allocations spécifiques de solidarité. Depuis octobre 1986, la décroissance des allocations de fin de droits joue aussi sous l'effet de la réglementation de 1986 réaménageant les durées d'indemnisation au profit des allocations de base.

L'**incitation au retrait d'activité** diminue en francs constants (de 11%) comme cela était attendu : 49,8 MF, après 54,4 MF en 1986. Cette rubrique représente 26% de la dépense totale, contre 30% l'année précédente. Parmi les dispositifs en voie d'extinction, les allocations en garanties de ressources (GR) baissent de 17% (en termes réels) et celles de contrat de solidarité de préretraite-démission de moitié, la différence entre les rythmes de baisse de ces deux régimes tenant essentiellement aux entrées indirectes en GR. Les allocations spéciales du FNE, dont les modalités d'attribution et de calcul ont été modifiées, enregistrent une croissance de 7,4%, plus faible qu'en 1986 (+19%) du fait d'un transfert de ce dispositif vers le régime d'assurance-chômage de licenciés âgés de plus de 55 ans. La moyenne annuelle des allocataires âgés de plus de 55 ans passe de 164.400 à 177.000. Enfin, les mesures d'âge dans la sidérurgie augmentent encore fortement puisqu'elles passent de 5,1 MF à 5,9 MF, tandis que les indemnités de départ en faveur des agriculteurs ainsi que des artisans et commerçants restent en-dessous de 2,0 MF et que l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers baisse de 0,7 MF à 0,4 MF.

Les dépenses de **maintien de l'emploi** — qui représentent moins de 2% de la dépense totale — diminuent de 29%. Le chômage partiel poursuit la tendance à la baisse observée les années précédentes (—30% en 1987). L'évolution est la même pour les subventions du CIRI aux entreprises en difficulté. Les régimes spéciaux de chômage partiel, en particulier celui du BTP, diminuent fortement (0,7 MF en 1987). Les congés de conversion du régime général (loi de 1985) ainsi que de la sidérurgie et de la construction et réparation navales s'élèvent à 0,35 MF. Les indemnités spéciales de montagne (1,1 MF) poursuivent une croissance modérée.

L'effort en faveur de la **promotion de l'emploi** et de la **création d'emplois** (14,3 MF) continue d'augmenter (+ 16% en Francs constants), à un rythme toutefois moins rapide que les deux années précédentes (+ 40% et 45%). Cette rubrique représente plus de 7% de la dépense totale. Les exonérations de cotisations sociales en faveur de l'embauche de jeunes, dont les apprentis, et de chômeurs de longue durée atteignent 6,9 MF, après 3,4 MF en 1986. Les TUC restent au même niveau : 3,6 MF. Par contre, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise diminue un peu : 2,0 MF après 2,3 MF en 1986.

Les dépenses d'**incitation à l'activité** sont plus modestes : 3,7 MF, soit moins de 2% de la DPE. Elles recouvrent des aides individuelles favorisant l'insertion professionnelle de certains travailleurs : la garantie de ressources des travailleurs handicapés (2,6 MF) décélère (+ 4%, après + 8%), et la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (0,9 MF) baisse de 10%.

L'effort en matière de **formation professionnelle** est estimé à 47,1 MF, après 42,4 MF en 1986, en progression (+ 7% en termes réels) inférieure à celle observée l'année précédente (+ 13%). Ce domaine recouvre la formation des demandeurs d'emploi et les mesures d'insertion professionnelle des jeunes, d'une part, et la formation continue des actifs occupés ainsi que certaines mesures d'accompagnement des restructurations, d'autre part. L'État et les régions financent cet effort à hauteur de 19,7 MF en 1987, après 17,9 MF en 1986, soit une augmentation de 7% en termes réels, résultant essentiellement des actions en faveur des jeunes, soit 5,7 MF (dont les SIVP), et les chômeurs de longue durée. La dépense (nette des transferts à l'État) des entreprises est estimée à 27,2 MF en 1987, après 24,4 MF en 1986, soit une croissance de plus de 8% en volume, due en partie au développement des formations en alternance (3,1 MF).

La rubrique **fonctionnement du marché du travail** recouvre principalement la subvention de l'État à l'ANPE. Elle représente environ 1,5 MF de la DPE depuis le début des années 1980.

### **Bibliographie**

- Premières Informations, n° 68 - décembre 1987, et n° 23 - septembre 1986.
- Le coût des politiques d'emploi, comptes de l'emploi et de la formation professionnelle 1984-1986, la Documentation française, collection Documents Travail-Emploi, 242 pages, juin 1988.